



Décisions et liste des résolutions

I. DECISIONS

EB109(1) Composition du Groupe de sélection de la Fondation Jacques Parisot

Le Conseil exécutif, conformément au Règlement d'exécution de la Fondation Jacques Parisot, a nommé le Dr Y.-J. Om (République de Corée) membre, pour la durée de son mandat au Conseil exécutif, du Groupe de sélection de la Fondation Jacques Parisot, en plus du Président du Conseil, membre de droit. Il a été entendu que, si le Dr Om n'était pas en mesure d'assister aux réunions du Groupe, son successeur ou le membre suppléant du Conseil désigné par le gouvernement intéressé, conformément à l'article 2 du Règlement intérieur du Conseil exécutif, participerait aux travaux du Groupe.

(Deuxième séance, 14 janvier 2002)
EB109/SR/2

EB109(2) Groupe de travail spécial intergouvernemental à composition non limitée sur l'examen des méthodes de travail du Conseil exécutif

Le Conseil exécutif, ayant créé au cours de sa session, en application de la résolution WHA54.22, un groupe de travail spécial intergouvernemental à composition non limitée sous la présidence du Professeur T. Zeltner (Suisse) et ayant examiné le rapport du Président du groupe de travail,¹ a convenu que le mandat du groupe de travail, défini sur la base de la résolution WHA54.22, s'énoncerait comme suit :

- 1) procéder à un examen des méthodes de travail du Conseil exécutif et de celles de ses organes subsidiaires afin de s'assurer qu'elles sont efficaces, rationnelles et transparentes, et veiller à améliorer la participation des Etats Membres aux délibérations du Conseil, y compris celles de ses groupes de travail et comités de rédaction ; cet examen portera sur le Règlement intérieur du Conseil exécutif, qu'il faudra envisager à la lumière de ses fonctions, ainsi que sur l'interaction entre le Conseil et d'autres organes de l'OMS ;

¹ Document EB109/Conf.Paper N° 16.

- 2) formuler des recommandations à l'intention du Conseil exécutif sur les méthodes de travail qui devraient éventuellement être améliorées et en calculer les répercussions financières ;
- 3) faire rapport sur ses travaux à chaque session du Conseil exécutif ;
- 4) préparer des projets de dispositions et d'autres mesures pour la mise en oeuvre de ses recommandations et les soumettre pour examen au Conseil exécutif.

(Huitième séance, 17 janvier 2002)
EB109/SR/8

EB109(3) Attribution du Prix de la Fondation Dr A. T. Shousha

Le Conseil exécutif, après avoir examiné le rapport du Comité de la Fondation Dr A. T. Shousha, a attribué le Prix de la Fondation Dr A. T. Shousha pour 2002 au Dr Hussein Mirchamsi (République islamique d'Iran) pour sa remarquable contribution à la réalisation des objectifs des soins de santé primaires dans la zone géographique où le Dr Shousha a oeuvré au service de l'Organisation mondiale de la Santé.

(Neuvième séance, 18 janvier 2002)
EB109/SR/9

EB109(4) Attribution de la Bourse de la Fondation Jacques Parisot

Le Conseil exécutif, après avoir examiné le rapport du Groupe de sélection de la Fondation Jacques Parisot, a attribué la Bourse de la Fondation Jacques Parisot pour 2002 au Dr Yu Dongbao (Chine).

(Neuvième séance, 18 janvier 2002)
EB109/SR/9

EB109(5) Attribution du Prix de la Fondation Ihsan Dogramaci pour la Santé de la Famille

Le Conseil exécutif, après avoir examiné le rapport du Groupe de sélection de la Fondation Ihsan Dogramaci pour la Santé de la Famille, a attribué le Prix de la Fondation Ihsan Dogramaci pour la Santé de la Famille pour 2002 au Professeur Elisabeth Wollast (Belgique) pour les services qu'elle a rendus dans le domaine de la santé de la famille.

(Neuvième séance, 18 janvier 2002)
EB109/SR/9

EB109(6) Attribution du Prix Sasakawa pour la Santé

Le Conseil exécutif, après avoir examiné le rapport du Groupe de sélection du Prix Sasakawa pour la Santé, a attribué le Prix Sasakawa pour la Santé pour 2002 au *Programa Nacional de Atención Odontológica Integral para Mujeres Trabajadoras de Escasos Recursos* (Chili). Le lauréat recevra US \$40 000 pour ses travaux remarquables en matière de développement sanitaire.

(Neuvième séance, 18 janvier 2002)
EB109/SR/9

EB109(7) Attribution du Prix de la Fondation des Emirats arabes unis pour la Santé

Le Conseil exécutif, après avoir examiné le rapport du Groupe de sélection de la Fondation des Emirats arabes unis pour la Santé, a attribué le Prix de la Fondation des Emirats arabes unis pour la Santé pour 2002 à Médecins sans Frontières (France) et au Dr Ibrahim Mohamed Yacoub (Bahreïn) pour leur remarquable contribution au développement sanitaire. Les deux lauréats recevront chacun US \$20 000.

(Neuvième séance, 18 janvier 2002)
EB109/SR/9

EB109(8) Fonds pour la sécurité

Le Conseil exécutif, après avoir examiné le rapport sur les fonds renouvelables et autres fonds à long terme,¹ a pris note de la décision du Directeur général de créer un fonds pour la sécurité aux fins exposées dans le rapport, et a félicité le personnel de l'OMS pour le travail accompli dans des circonstances difficiles.

(Dixième séance, 18 janvier 2002)
EB109/SR/10

EB109(9) Révision de la liste des organisations non gouvernementales en relations officielles avec l'OMS

Le Conseil exécutif, ayant examiné le rapport de son Comité permanent des Organisations non gouvernementales² concernant l'examen d'un tiers de la liste des organisations non gouvernementales en relations officielles avec l'OMS, et donnant suite à la décision EB107(1), a décidé ce qui suit.

Sur la base des rapports de collaboration soumis par 43 organisations non gouvernementales, le Conseil a félicité ces organisations de leur appui, notamment en ce qui concerne l'action de l'OMS dans les domaines suivants : troubles mentaux et neurologiques, médecine du travail, réadaptation, nutrition, santé de l'enfant et de l'adolescent, santé génésique et santé de la femme, et a décidé de maintenir des relations officielles avec elles.

¹ Document EB109/22.

² Document EB109/29.

En l'absence de rapports de collaboration émanant de l'Assemblée mondiale de la Jeunesse, de l'Association internationale de Pédiatrie, de l'Association internationale d'Ergonomie, de l'Association mondiale pour la Réadaptation psychosociale, du Conseil international de l'Action sociale, de la Fédération internationale de la Vieillesse, de la Fédération internationale de Médecine physique et de Réadaptation, de la Fédération internationale des Syndicats de Travailleurs de la Chimie, de l'Energie, des Mines et des Industries diverses, de la Fédération mondiale de Neurologie, de la Fédération mondiale des Sociétés de Neurochirurgie, de l'Organisation mondiale du Mouvement scout, de Rehabilitation International, de la Société internationale pour la Recherche biomédicale sur l'Alcoolisme et de l'Union internationale de Promotion de la Santé et d'Education pour la Santé, le Conseil a décidé de surseoir à l'examen des relations jusqu'à sa cent onzième session.

Etant donné qu'on ne disposait pas d'informations suffisantes pour examiner les relations avec l'Association internationale d'Informatique médicale, mais que l'OMS estimait opportun d'élaborer un plan de collaboration, le Conseil a décidé de reporter l'examen des relations à sa cent onzième session en attendant un rapport plus détaillé sur l'état des relations et sur le résultat des efforts visant à établir un plan commun de travail.

Bien qu'il n'ait pas été possible de mettre en oeuvre le plan de collaboration avec la Fédération mondiale des Anciens Combattants, le Conseil a décidé, étant donné que les deux parties souhaitaient coopérer à nouveau, de reporter à sa cent onzième session l'examen de la question pour permettre l'élaboration d'un plan de travail.

Concernant la Fédération internationale des Associations du Dossier de Santé, le Conseil a regretté qu'il n'y ait pas eu de collaboration pendant la période considérée. Toutefois, étant donné qu'un plan de travail avait été établi d'un commun accord, qui promettait de déboucher sur des activités fructueuses, le Conseil a décidé de maintenir les relations officielles avec la Fédération.

En ce qui concerne l'Association internationale de Médecine du Trafic et la Fédération internationale pour l'Habitation, l'Urbanisme et l'Aménagement des Territoires, le Conseil s'est félicité que les efforts pour relancer les relations aient débouché sur un accord visant à établir des plans de collaboration, et a décidé de maintenir les relations officielles avec ces deux organisations.

(Dixième séance, 18 janvier 2002)

EB109/SR/10

EB109(10) Ordre du jour provisoire et durée de la Cinquante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé

Le Conseil exécutif, ayant examiné le rapport du Directeur général sur l'ordre du jour provisoire de la Cinquante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé¹ et rappelant sa décision antérieure tendant à ce que la Cinquante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé se tienne au Palais des Nations, à Genève, la session s'ouvrant le lundi 13 mai 2002 et prenant fin au plus tard le samedi 18 mai 2002,² a approuvé l'ordre du jour provisoire de la Cinquante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé, après avoir ajouté

¹ Document EB109/32.

² Décision EB108(11).

les points suivants : Sommet mondial sur le développement durable, qualité des soins : sécurité des patients, vieillissement et santé, santé mentale, trypanosomiase africaine et neurocysticercose. Il a également recommandé que les tables rondes aient pour thème les risques pour la santé, qu'elles soient conduites selon les méthodes exposées¹ et que la participation aux tables rondes soit ouverte aux ministres de la santé ou aux personnes désignées pour les représenter personnellement aux discussions de politique générale.

(Dixième séance, 18 janvier 2002)
EB109/SR/10

EB109(11) Date et lieu de la cent dixième session du Conseil exécutif

Le Conseil exécutif a décidé que sa cent dixième session s'ouvrirait le lundi 20 mai 2002 au Siège de l'OMS, à Genève, et prendrait fin au plus tard le lendemain, mardi 21 mai 2002.

(Dixième séance, 18 janvier 2002)
EB109/SR/10

II. LISTE DES RESOLUTIONS

- | | |
|----------|--|
| EB109.R1 | Evaluation de la performance des systèmes de santé |
| EB109.R2 | Alimentation, exercice physique et santé |
| EB109.R3 | Contribution de l'OMS à la réalisation des objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies |
| EB109.R4 | Lutte contre la dengue |
| EB109.R5 | Usage délibéré d'agents chimiques et biologiques et attaques radionucléaires dans l'intention de nuire : l'action de santé publique internationale |
| EB109.R6 | Contribution de l'OMS au suivi de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH/SIDA |
| EB109.R7 | Remboursement des frais de voyage des membres du Conseil exécutif |
| EB109.R8 | Renforcement de la santé mentale |

¹ Document EB107/21.

- EB109.R9 Centenaire de l'Organisation panaméricaine de la Santé
- EB109.R10 Le rôle de la contractualisation dans l'amélioration de la performance des systèmes de santé
- EB109.R11 Nomination du Directeur régional pour la Méditerranée orientale
- EB109.R12 Confirmation d'amendements au Règlement du Personnel
- EB109.R13 Traitements du personnel hors classes et du Directeur général
- EB109.R14 Amendements au Règlement du Personnel
- EB109.R15 Amendements au Statut du Personnel
- EB109.R16 Qualité des soins : sécurité des patients
- EB109.R17 Assurer l'accès aux médicaments essentiels
- EB109.R18 La nutrition chez le nourrisson et le jeune enfant
- EB109.R19 Recettes diverses
- EB109.R20 Fonds immobilier
- EB109.R21 Fonds renouvelables et autres fonds à long terme
- EB109.R22 Collaboration avec les organisations non gouvernementales

= = =